
Jour de séance 30

le mercredi 17 juin 2020

12 h

Prière.

L'hon. M. Holder dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Comité des intervenants sur l'arbitrage obligatoire pour les services de police et d'incendie municipaux : Rapport au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le 5 juin 2020.*

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock. (Pétition 27.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 juin 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son neuvième rapport.

Le comité se réunit le 16 juin et étudie le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. C. Chiasson donne avis de motion 72 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M. Harvey, il proposera ce qui suit :

attendu que ce ne sont pas toutes les régions de la province qui ont un accès adéquat à Internet haut débit ;

attendu que l'accès à Internet haut débit est essentiel pour de nombreuses personnes et entreprises ;

attendu que le gouvernement libéral précédent était résolu à faire en sorte que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit ;

attendu que, en raison de la COVID-19, bon nombre d'étudiants ont dû poursuivre leurs études à distance ;

attendu que de nombreuses universités passeront à une plateforme en ligne pour au moins une partie de l'année à venir ;

attendu que les étudiants dans les régions rurales seront nettement désavantagés en ce qui concerne les études ;

attendu que bon nombre d'étudiants qui n'ont pas un accès adéquat à Internet pourraient utiliser les services Internet fournis dans les bibliothèques publiques ;

attendu que les étudiants et le public profiteraient d'un prolongement des heures d'ouverture des bibliothèques publiques en cette période de restrictions imposées en raison de la COVID-19 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins des étudiants,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire les investissements nécessaires pour accroître l'accessibilité à Internet en ajoutant dans nos bibliothèques publiques autant de postes d'ordinateur que l'espace le permet

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral et Xplornet afin que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit.

M^{me} Landry donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyée par M. LePage, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il existe des liens sociaux et économiques solides entre les familles et les citoyens du Madawaska et de la communauté frontalière du Témiscouata, au Québec ;

attendu qu'il existe des liens sociaux et économiques solides entre les familles et les gens du Restigouche et les communautés frontalières de La Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs, au Québec ;

attendu que les restrictions liées aux déplacements aux frontières causent des difficultés aux gens qui traversent régulièrement les frontières dans les régions limitrophes ainsi qu'aux entreprises dont les revenus dépendent des gens des collectivités frontalières ;

attendu que rien ne semble indiquer que le virus se propage à grande échelle dans les régions frontalières voisines ;

attendu que des discussions portent sur une bulle de l'Atlantique qui permettrait aux gens de la région de l'Atlantique de voyager librement de part et d'autre des frontières provinciales ;

attendu qu'il convient aussi d'envisager une « bulle frontalière » qui permettrait aux gens des régions frontalières voisines de voyager librement en passant par la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à étudier attentivement la possibilité de créer des « bulles frontalières » pour les collectivités limitrophes du Madawaska et du Témiscouata, au Québec, ainsi que du Restigouche et de La Matapédia, au Québec, et de la Baie-des-Chaleurs, au Québec.

M. Coon donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu qu'Énergie NB est en bonne voie d'atteindre sa cible visant à ce que 40 % des ventes intraprovinciales totales d'électricité en kilowattheures soient réalisées à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici au 31 décembre 2020 ;

attendu qu'Énergie NB n'a aucune autre cible à atteindre en matière d'énergie renouvelable au-delà du 31 décembre 2020 ;

attendu que l'État du Maine, dont 40 % des besoins énergétiques sont actuellement satisfaits par des sources d'énergie renouvelable, a comme objectif de faire passer la quantité d'électricité provenant de sources renouvelables à 80 % d'ici à 2030 et à 100 % d'ici à 2050 ;

attendu que les municipalités et les Premières Nations dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick pourraient utiliser des sources d'énergie renouvelable peu coûteuses dans leurs activités gouvernementales, mais que des dispositions de la *Loi sur l'électricité* les en empêchent ;

attendu qu'Énergie NB a présenté à la Commission de l'énergie et des services publics une proposition visant à réduire de moitié, cette année, ses

dépenses au chapitre de l'efficacité énergétique, les faisant passer de 32 millions à 15 millions ;

attendu qu'EfficiencyOne a permis aux gens de la Nouvelle-Écosse de réduire de 230 millions de dollars leurs coûts annuels au chapitre de l'énergie et de réduire l'empreinte carbone de la province de plus de 1 million de tonnes par année ;

attendu qu'un important programme d'améliorations domiciliaires et commerciales constituerait un moteur de croissance économique pour notre province, lequel permettrait d'augmenter notre PIB de 2 à 3 milliards de dollars chaque année, de créer entre 900 et 1 300 emplois chaque année et de réduire notre empreinte carbone ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer une agence, dont le mandat serait de soutenir et de créer des emplois dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du transport collectif ainsi que d'investir dans ces domaines,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à actualiser les normes du portefeuille renouvelable en vertu des règlements afférents à la *Loi sur l'électricité* et à y ajouter des cibles afin que l'électricité du réseau provienne de sources d'énergie renouvelable à hauteur de 80 % d'ici à 2030 et à hauteur de 100 % d'ici à 2050

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réduire les obstacles à la production d'énergie verte en autorisant les municipalités et les Premières Nations à acheter directement de l'énergie renouvelable produite à petite échelle au Nouveau-Brunswick pour l'utiliser dans leurs activités gouvernementales.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 18 juin 2020, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 41, puis affaires émanant des autres partis.

M^{me} Mitton donne avis qu'il y aura étude du projet de loi 55.

M. DeSaulniers donne avis qu'il y aura étude de la motion 18.

L'hon. M. Savoie donne avis de motion 75 portant que, le mardi 23 juin 2020, appuyé par l'hon. M. Higgs, il proposera ce qui suit :

que le rapport du comité des intervenants sur l'arbitrage obligatoire pour les services de police et d'incendie municipaux, déposé le mercredi 17 juin 2020 par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, soit d'office renvoyé au Comité permanent de modification des

lois pour que le comité l'étudie pendant ses délibérations sur le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*.

L'hon. M. Savoie demande le consentement unanime pour passer outre à l'avis de motion 75. Le consentement unanime est refusé.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 53, 54, 52 44, 45, 46, 47 et 39 soit appelée.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 43 soit appelée sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au

Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 15 h 7.